

Vient de paraître au CEE

Le Centre d'études de l'emploi vient de publier le numéro 128 de **Connaissance de l'emploi** : « **Quand le patronat de l'intérim vante les mérites du CDI** ».



L'analyse de la négociation et de la mise en œuvre de l'accord donnant naissance au CDI intérimaire montre comment le patronat de l'intérim a utilisé à son profit ce nouveau contrat de travail qui devait être une contrepartie à l'exonération de sur-cotisation à l'assurance-chômage pour les contrats courts. La définition du travail temporaire a été élargie, alors même que les syndicats s'y étaient opposés, arguant d'un affaiblissement de la norme du CDI.

Ce contrat présente un double avantage : il constitue un nouveau produit qui peut être proposé aux entreprises clientes et il est mobilisé par les grandes sociétés d'intérim pour permettre à leurs salariés d'acquérir de nouvelles compétences en vue d'une évolution à plus long terme de l'activité. Enfin, la possibilité de proposer un contrat à durée indéterminée aux intérimaires est un moyen sans égal de fidéliser les plus rentables d'entre eux. Pour autant, la mise en œuvre de ce contrat fait l'objet d'un lent démarrage révélateur de tensions au sein même des

agences d'intérim.

Le 4-pages s'appuie sur les discussions et les textes de la négociation aboutissant à la création du CDI intérimaire, ainsi que sur une enquête auprès des acteurs du secteur (deux des trois plus grandes entreprises de l'intérim).

Connaissance de l'emploi, n° 128, février 2016, **François Sarfati, Claire Vivés**.

<http://www.cce-recherche.fr/publications/connaissance-de-lemploi/quand-le-patronat-de-linterim-vante-les-merites-du-cdi>

Prochain numéro :

« La prime d'activité, rattrapée par la logique du RSA »